

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE CLERIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-30/2025

**Objet : Ecole- Garderie- Fixation des tarifs 2025-2026**

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 juin à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents :** Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc — VEY FARCE Cathy-MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe- BABILLON Agnès

**Excusé :** BARRE Damien

**Absent :** PHILIBERT Carine

**Procurations :** BARRE Damien à AUROUX François  
Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le code général des collectivités territoriales,
  - ◆ Vu la délibération n°07-23/2024 du 23 mai 2024 portant modification des tarifs et du règlement pour le service de garderie année 2023-2024,
  - ◆ Vu les propositions de la commission scolaire,
- Considérant qu'il est proposé de ne pas augmenter le tarif de la garderie,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**FIXE** les tarifs de la garderie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 comme énoncé ci-dessous :

Découpage du temps de garderie en unité
07H30 - 08H20
16H30 - 17H15
17H15 - 18H00

Tarif par unité
1.00 € pour 1 enfant
0.95 €*2 pour 2 enfants
0.90 €*3 pour 3 enfants et plus

- ✓ En cas de dépassement de l'heure de fermeture (18H00), une pénalité de 10 euros forfaitaire sera appliquée en plus du coût normal de la journée.
- ✓ Préinscription sur le logiciel jusqu'à la veille avant 20H et prépaiement.

**AUTORISE** le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier,

**PORTE** les recettes correspondantes au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.  
Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 5 juin 2025

**Le Maire**

Fabrice LARUE

**Le Maire**

Fabrice LARUE



**Le secrétaire de séance**

Jean-Marie WOZNIAK